

# FOOT



LE JOURNAL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

## Communiqué

### Mesures Sportives Gouvernementales

## MÉTÉO WEEKEND

SAMEDI

13°C

DIMANCHE

14°C

## ÉLU DE PERMANENCE

### SOMMAIRE

INFOS DISTRICT...PAGE 3

FORMATIONS.....PAGE 6

TECHNIQUE.....PAGE 7

CSG & SR.....PAGE 8



M. HADEF Ahmed  
sera à votre écoute durant le week-end  
du 03 au 04 Octobre 2020  
au **06 50 13 11 45**



seine-saint-denis  
LE DÉPARTEMENT

Crédit Mutuel \* île de France DVS-SERPEV

# COMMUNIQUÉ PRÉSIDENT

Retrouvez ci-dessous les mesures gouvernementales mises en place jusqu'au Dimanche 11 Octobre 2020.



## Déclinaison\* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 25 sept 2020)

CATÉGORIES	ZONE VERTE	ZONE D'ALERTE	ZONE D'ALERTE RENFORCÉE	ZONE D'ALERTE MAXIMALE	ÉLÉMENTS OBJECTIVES
Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et partenaires d'entraînement (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés → Suivi médical renforcé Tous ERP + espace public
Sportifs professionnels (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés → Suivi médical renforcé Tous ERP + espace public
Stagiaires en formation	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique/pro → Protocoles sanitaires validés Établissements du MS + ERP X et PA
Sport à l'école & EPS	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires validés → Faible transmission du virus chez les enfants Établissements scolaires + ERP X et PA
Étudiants en STAPS	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Continuité pédagogique → Formation universitaire/professionnelle Établissements scolaires/universitaires ERP X et PA
Établissements du Ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé	Autorisé	Autorisé pour les seuls résidents	Autorisé pour les seuls résidents	→ Continuité haute perf/pro → Protocoles sanitaires validés Tous ERP hors espace public (cf limitation rassemblement dans le territoire concerné)
Sport associatif en espaces clos et couverts (ERP de type X) (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé pour les pratiquants mineurs uniquement	Autorisé pour les pratiquants mineurs uniquement	→ Continuité pédagogique (cf école) → Protocoles sanitaires validés → Pratiques encadrées → Faible transmission du virus chez les enfants
Piscines couvertes (tous modes d'exploitation)	Autorisé	Autorisé	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles aux sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	Autorisé, sauf restriction décidée par le préfet en concertation avec les élus locaux. Les piscines restent accessibles sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	→ Formation MNS → Continuité pédagogique (cf école) → Protocoles sanitaires validés avec FMI adaptée
Sport associatif en établissements de plein air (ERP de type PA) : bases de loisirs, stades, golf, courts de tennis... (Entraînement/compétitions)	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	→ Protocoles sanitaires validés → Pratiques encadrées
Salles de sport privées	Autorisé	Autorisé	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	Interdit (sauf pour les sportifs pro/SHN/stagiaires/scolaires, universitaires/mineurs)	→ Populations adultes = risque de transmission active du virus → Espaces confinés → Pas de port du masque possible
Manifestations sportives espace public	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Au-delà de 10 personnes, déclaration au préfet nécessaire	Maximum 10 personnes	Maximum 10 personnes	→ Droit commun des rassemblements dans l'espace public
Jauges autorisées	Max 5 000 personnes. Possibilité de dérogation à la hausse par le préfet	Max 5 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes sauf restriction décidée par le préfet	Max 1 000 personnes, sauf restriction décidée par le préfet	→ Jauge spectateurs (hors accrédités) → Port du masque
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé	Autorisé	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	Format dématérialisé/ Télétravail ou dans les ERP ouverts (cf. préfet)	→ Statuts / sujet légistique

\* soumises à la concertation des préfets et élus. Mesures valables pour 15 jours minimum.

# INFORMATIONS DISTRICT

Retrouvez les dernières news du District de la Seine-Saint-Denis sur toutes nos plateformes Internet.

Site Internet officiel « [district93foot.fff.fr](http://district93foot.fff.fr) ».

Pour suivre les actualités des championnats et coupes du District, ainsi que la célèbre Coupe de France ; S'informer sur les plateaux, tournois, détections, et événements footballistiques organisés par le District ; Prendre connaissance des communiqués du Président du District 93 de football, des communiqués officiels de la Ligue et Fédération.

Vous serez à la pointe de l'information du football !

N'oubliez pas nos réseaux sociaux pour des informations exclusives en direct !



@District93football



@District93foot



@District93foot



Si vous souhaitez prendre RDV, déposer des documents, acheter du matériel, nous vous accueillerons pendant les heures d'ouvertures du District, et pour le weekend un élu de permanence sera toujours à votre disposition !

## Horaires d'Ouverture

	MATIN	APRES-MIDI
<b>Lundi</b>	<i>Fermé</i>	14h00 - 18h00
<b>Mardi</b>	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
<b>Mercredi</b>	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
<b>Judi</b>	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
<b>Vendredi</b>	10h00 - 13h00	14h00 - 18h00
<b>Samedi</b>	<i>Elu de permanence (coordonnées en première page)</i>	
<b>Dimanche</b>		

# INFORMATIONS DISTRICT

## Seniors D1 Homme. Résumé 1ère et 2ème journée de Championnat.

**R**etour sur les 2 premières journées du Championnat Seniors D1 Homme. Après des mois sans jouer, et un retour à l'entraînement tardif, tous les passionnés de football attendais impatiemment la reprise des championnats et des coupes. Priorité a été donnée à la Coupe de France édition 2020-2021 au vue du nombre conséquent d'équipes engagées.

La première journée du championnat de Seine-Saint-Denis de football de Seniors D1 a débuté le 6 septembre 2020, où seul le match entre le RED STAR FC et le CSL Aulnay s'est joué, et la victoire est revenue au montant de D2 : le RED STAR FC.

Par la suite, il aura fallu attendre deux semaines avant de pouvoir jouer deux autres rencontres de cette première journée où le BOURGET FC s'est imposé 3-1 sur le terrain du CLICHOIS UF, ainsi que l'OI NOISY LE SEC : victoire extérieure 2-1 contre le MONTREUIL FC.

Deux rencontres supplémentaires se joueront ce weekend du 04 octobre :

SOLITAIRE FC – NOISY LE GRAND FC

STADE DE L'EST – FLAMBOYANT DE VILLEPINTE

La dernière rencontre est programmée pour le 18 octobre entre l'OLYMPIQUE DE PANTIN et LIVRY GARGAN. Cette première journée aura donc été étalée sur plus d'un mois !

Bien heureusement, la deuxième journée du championnat s'est déroulée sereinement et sans report durant ce weekend du 27 septembre.

A noté des belles victoires du CLICHOIS UF, et du RED STAR FC qui pour son retour en D1 marque les esprits avec deux victoires en autant de rencontres et avec une moyenne de plus de 3 buts par match.

Le BOURGET FC, avec deux victoires en autant de match (la première sur le CLICHOIS UF et la seconde avec un succès à l'extérieur à Saint Denis) prend les rênes du championnat à égalité de point avec le RED STAR.

# INFORMATIONS DISTRICT

## Appel à Candidature Site d'Accueil des Formations et Détections.

L'opportunité d'être site d'accueil des formations/détections s'offre à vous, n'hésitez plus et sélectionnez parmi les créneaux dont la localité reste à définir celui qui vous intéresse !  
[Plus d'information ici !](#)

**FORMATIONS**

Territoire	Formations	Date Début	Date Fin	Localité
	U11 → Module 9-10 ans	02/11/2020	03/11/2020	À définir
	U17-U19 → Module 15-18 ans	05/11/2020	06/11/2020	À définir
93	U6-U7 → Module 5-6 ans	13/11/2020	14/11/2020	District
93	Gardien de But - Module découverte	17/11/2020	18/11/2020	À définir
93	Certifications Fédérales 1-2-3	24/11/2020	24/11/2020	À définir
93	U15 → Module 13-14 ans	26/11/2020	27/11/2020	À définir
93	U9 → Module 7-8 ans	30/11/2020	01/12/2020	À définir
93	U13 → Module 11-12 ans	07/12/2020	08/12/2020	À définir
93	U11 → Module 9-10 ans	14/12/2020	15/12/2020	À définir
93	U15 → Module 13-14 ans	17/12/2020	18/12/2020	À définir

## DETECTIONS

### GARÇONS

U 16 G (2005)		
1er tour	Me 14/10/20	À définir
2ème tour	Me 21/10/20	La Courneuve
3ème tour	Lu 26/10/20	La Courneuve
Interdistricts	Me 28/10/20	Morfondé

U 15 G (2006)		
2ème tour	Me 14/10/20	À définir
Stage (3ème tour)	Je 29/10/20	La Courneuve
4ème tour	Me 4/11/20	À définir
Ent./ Amical	Me 11/11/20	À définir
Interdistricts	Sa 21/11/20	Morfondé

U 14 G (2007)		
1er tour	Lu 21/12/20	À définir
1er tour bis	Ma 22/12/20	À définir
2ème tour	Me 13/01/21	À définir
3ème tour	Me 20/01/21	À définir
4ème tour	Me 27/01/21	À définir
5ème tour	Me 10/02/21	À définir
Interdistricts	Ve 19/02/21	Morfondé

U 13 G (2008)		
1er tour	19/10 au 23/10	La Courneuve
2ème tour	Ma 27/10	La Courneuve
2ème tour bis	Ve 30/10	La Courneuve
Rattrapage+GB	Di 15/11	À définir
3ème tour	Me 2/12/20	À définir
4ème tour	Me 16/12/20	À définir

### FILLES

U 15 F (2006)		
1er tour bis	Me 07/10/20	À définir
2ème tour (stage)	Me 28/10 et Je 29/10	La Courneuve
3ème tour	Me 04/11/20	À définir
Interdistricts	Me 11/11/20	Morfondé

U 14 F (2006)		
1er tour	Me 09/12/20	À définir
1er tour bis	Me 06/01/21	À définir
2ème tour	Me 20/01/21	À définir
3ème tour	Me 27/01/21	À définir
4ème tour	Me 03/02/21	À définir
Entraînement	Me 10/02/21	À définir
Interdistricts	Je 18/02/21	Morfondé

### FUTSAL

U 15 G Futsal (2006)		
1er tour	Lu 16/11/20	À définir
2ème tour	Lu 23/11/20	À définir
3ème tour	Lu 30/11/20	À définir
4ème tour	Lu 07/12/20	À définir
Interdistricts	Sa 13/02/21	À définir

U 18 G Futsal (2004-2003)		
1er tour	Lu 11/01/21	À définir
2ème tour	Lu 18/01/21	À définir
3ème tour	Lu 25/01/21	À définir
4ème tour	Lu 01/02/21	À définir
Interdistricts	Sa 13/02/21	À définir

# LES FORMATIONS

**V**ous souhaitez devenir éducateur, entraîneur, arbitre ou bien dirigeant, nous vous indiquons au fil de cette page la démarche à suivre !  
L'IRFF (Institut Régional de Formation du Football) est l'organisme de formation de la Ligue Paris Ile-de-France et du District de la Seine-Saint-Denis de football. Plus d'information en [cliquant sur ce lien](#).

Pour se former à une profession du football, il vous suffit de choisir une formation et d'appeler l'IR2F afin de mettre en place votre projet (définition de la formation adéquate en fonction de vos besoins, obtention d'une subvention, paiement des formations...):

- Pour vous documenter sur toutes les formations, [cliquez ici](#).
- Pour comprendre comment s'effectue l'inscription, [cliquez ici](#).

Pour toutes informations complémentaires sur les formations dispensées par la Ligue de Paris Ile-de-France Football et l'IR2F : [Contacter M. Cédric MARTIN](#)

☎ 01 85 90 03 73

✉ [formations@paris-idf.fff.fr](mailto:formations@paris-idf.fff.fr)

Le District vous informe quotidiennement sur son site : [Information Formation](#), et vous trouverez ci-dessous les formations dispensées par l'IR2F sur notre département pour le mois d'octobre 2020.

## Formations Educateurs Octobre 2020

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour les formations éducateurs du mois d'octobre.



Objet	Date Début	Date Fin	Localité
U9 —> Module 7-8 ans	05/10/2020	06/10/2020	Villepinte
U13 —> Module 11-12 ans	12/10/2020	13/10/2020	Stains
U9 —> Module 7-8 ans (module mineurs)	22/10/2020	23/10/2020	Pierrefitte

## C'est l'heure de...

### ...la rentrée du Critérium U9 !

Ce weekend c'est la rentrée sur les terrains de football pour tous les garçons nés en 2012 .  
En effet, la reprise du Critérium U9 s'effectuera ce samedi 03 Octobre 2020.

Alors préparez vous à affronter de nouveaux adversaires !!

### ...des Détections U15 Filles !

Le 07 Octobre auront lieu les Détections Filles U15 au stade Marcel Cerdan à Pantin !  
Plus d'information en cliquant ici.  
Soyez nombreuses !

## C'est à venir...

### ...les plateaux U6-U7-U8-U9 Filles et Garçons !

La semaine prochaine c'est le lancement des plateaux filles et garçons dans le département de la Seine-Saint-Denis ! Alors tous à vos agendas !

 Pour les filles : le plateau aura lieu le 11 Octobre 2020 à Saint-Denis dans le Stade Auguste Delaune. N'oubliez pas de vous inscrire via le site Internet du District.  
Pour plus d'information cliquez ici.

 Pour les garçons : le plateau aura lieu le 10 Octobre 2020.  
La répartition des clubs est à venir, consultez notre site Internet ici.

### ...le lancement du Critérium U11 F !

**L**a semaine prochaine s'effectuera la rentrée sur les terrains de football pour les filles nées en 2009. Le Critérium U11 F à 5 sera lancée le samedi 10 Octobre 2020 et le calendrier de cette compétition est disponible ici.

Alors préparez vous, retrousser les manches, mettez les protèges tibias car c'est reparti!!

# STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 30 Septembre 2020 à 19h15 en visio-conférence

Présidence : M. Gérard VIVARGENT

Présents : Mme Djaimila BENSLIMANE (CD), MM. Jamal SOUADJI, Manuel COBO.,

Mohamed RAOUADI (CDA)

Excusés : MM. Jack BLACHERE, Tobias MOLOSSI, Marcel FRIBOULET.,

Assiste : M. Eric TEURNIER (Responsable des Compétitions)

## **Seniors D2 A 51996.1 As La Courneuve/Usm Gagny du 27/9/20**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'As La Courneuve sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Usm Gagny susceptible de ne pas avoir les quatre jours francs de qualification pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de toutes les licences de l'Usm Gagny présentes sur la FMI de la rencontre en rubrique,

Constatant que la licence du joueur M. Joachim OHAYON Lic. 2545004311 a été enregistrée le 23/9/20,

Considérant que ce joueur n'avait pas les quatre jours francs de qualification au regard de l'article 82 des règlements généraux de la FFF,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit réserve fondée, match perdu par pénalité à l'Usm Gagny (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'As La Courneuve (3 points, 1 but),**

**Débite Usm Gagny des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

## **Seniors D3 B 52129.1 As Stains 93 2/Championnet Sports du 27/9/20**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve confirmée de l'As Stains 93 sur : « la constatation que certains joueurs ont eu leur licence validée après le délai imparti pour pouvoir jouer contre nous, donc nous avons posé une réserve sur la qualification de ces joueurs » pour la dire irrecevable,

Considérant que l'appui de la réserve posée sur la FMI n'indique pas clairement le grief reproché à son adversaire, la réserve sur la « qualification des joueurs » ne se reportant sur aucun règlement,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Rejette la réserve de l'As Stains 93 comme insuffisamment motivée,**

**Débite As Stains 93 des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

# STATUTS ET REGLEMENTS

\*\*\*

## **Seniors D4 B 52256.1 Cs Berbères 2/As Plaine Victoire du 27/9/20**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que le Cs Berbères a alerté le District en début de semaine sur le fait que trois rencontres étaient programmées ce dimanche sur un seul stade,

Constatant après accord du club recevant que les rencontres se dérouleraient de la façon suivante :

U18 13h; Seniors B 15h; Seniors A 17h,

Constatant que le vendredi après-midi, l'adversaire des U18 du Cs Berbères a déclaré forfait,

Constatant que le club receveur a souhaité avancer les rencontres, Seniors B 13h, Seniors A 15h,

Constatant que la Commission, dans un souci de faire jouer les deux rencontres a accepté ces modifications d'horaires, sous réserves que le Cs Berbères prévienne ses adversaires,

Après lecture du rapport du Cs Berbères sur l'arrivée tardive des joueurs de Plaine Victoire,

Après lecture du rapport de l'Arbitre mentionnant qu'à l'heure du coup d'envoi, seuls cinq joueurs de Plaine Victoire étaient présents,

Après lecture du rapport de Plaine Victoire qui dit avoir pris connaissance le vendredi à 19h00 du changement d'horaire tout en n'acceptant pas celui-ci,

Constatant qu'il reconnaît avoir voulu se présenter pour jouer à 13h00 et que ses joueurs ont eu du retard à cause des transports en commun,

Considérant que le Cs Berbères a bien prévenu son adversaire,

Considérant que Plaine Victoire reconnaît avoir pris connaissance du changement d'horaire le vendredi soir et qu'il avait le temps de prévenir ses joueurs pour le dimanche à venir,

Considérant que la Commission a le pouvoir de décider de faire jouer une rencontre dans l'intérêt du championnat et des compétitions,

Considérant que si les joueurs de Plaine Victoire sont arrivés en retard, la faute incombe uniquement à l'équipe,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit forfait retard à Plaine Victoire (- 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au Cs Berbères 2 (3 points, 5 buts).**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

# STATUTS ET REGLEMENTS

## **U14 D2 B 50947.1 Ol Noisy le Sec Banlieue 93/Fc Les Lilas 2 du 26/9/20**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Ol Noisy le Sec Banlieue 93 sur la participation et la qualification du joueur M. Larabi CHAHNAZ du Fc Les Lilas susceptible de ne pas avoir les quatre jours francs de qualification pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de la licence 2547414998 de M. Larabi CHAHNAZ du Fc Les Lilas,

Constatant que cette licence a été enregistrée le 22/9/20,

Considérant que ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre en rubrique,

Considérant que le Fc Les Lilas a enfreint l'article 82 des règlements généraux de la FFF,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit réserve fondée, match perdu par pénalité au Fc Les Lilas (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à l'Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (3 points, 0 but),**

**Débite Fc Les Lilas des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

## **U14 D3 A 50987.1 Ol Pantin/Sevran Fc 2 du 19/9/20**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Evocation de la Commission sur la participation d'un joueur de l'Ol Pantin ne figurant pas sur la FMI suite à une réclamation de Sevran Fc,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Ol Pantin,

Constatant que ce club explique qu'avant la rencontre, ce club a souhaité retirer le joueur n°1 s'apercevant qu'il n'était pas qualifié pour le remplacer par le n°12,

Constatant que le Dirigeant de l'Ol Pantin aurait effectué une fausse manipulation et ce n°12 aurait disparu de la FMI,

Constatant que les deux clubs se sont aperçus de l'erreur après la signature et que l'Arbitre en a été avisé avant match,

Constatant que l'Arbitre aurait signifié qu'il n'était plus possible de revenir en arrière et qu'en vérifiant l'identité de M. Cameron NDRI GUERIN, celui-ci aurait été autorisé à participer à la rencontre substituant M. Noé MOUKOUO EKWE,

Après lecture du rapport de l'Arbitre,

Considérant que même s'il ne peut être retenu une volonté de tricherie de la part de l'Ol Pantin, il est néanmoins établi que le joueur Cameron NDRI GUERIN a participé à la rencontre sans être inscrit sur la feuille de match,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit évocation fondée, match perdu par pénalité à Ol Pantin (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Sevran Fc 2 (3 points, 0 but),**

**Débite Ol Pantin des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

# STATUTS ET REGLEMENTS

\*\*\*

## **U14 D5 B 51352.1 Fc Coubronnois/Esd Montreuil 2 du 26/9/20**

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve de l'Esd Montreuil sur la participation et la qualification du joueur M. Enzo TRAUILLÉ du Fc Coubronnois susceptible de ne pas

avoir les quatre jours francs de qualification pour la dire recevable en la forme, Après lecture de la licence 2546648227 de M. Enzo TRAUILLÉ du Fc Coubronnois,

Constatant que cette licence a été enregistrée le 24/9/20,

Considérant que ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre en rubrique,

Considérant que le Fc Coubronnois a enfreint l'article 82 des règlements généraux de la FFF,

**Par ces motifs,**

**Jugeant en premier ressort,**

**Dit réserve fondée, match perdu par pénalité au Fc Coubronnois (-1 point, 0 but)**

**pour en attribuer le gain à l'Esd Montreuil 2 (3 points, 0 but),**

**Débite Fc Coubronnois des frais de dossier.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.*

\*\*\*

## **Forfaits**

### **1er Forfait**

Seniors D1 F **Etoile Fc Bobigny**/Fc Solitaires du 19/9/20

Seniors D1 F Ja Drancy 2/**Tremblay Fc** du 19/9/20

U18 D3 A Cs Berbères/**Usm Gagny** du 27/9/20

U18 D3 A **Gournay Fc**/Championnet Sports du 27/9/20

U18 D3 A Ca Romainville/**As Paris 18** du 27/9/20

U18 D3 A **Enfants de la Goutte d'Or**/So Rosny du 27/9/20

U18 D3 B Cosmos Fc/**Usm Audonienne** du 27/9/20

U18 D3 C Ass Noisienne/**Sc Dugny** du 27/9/20

U14 D3 B Championnet Sports/**Usm Gagny** du 26/9/20

U14 D5 B As Paris 2/**Cs Berbères** du 26/9/20

U14 D5 B Montfermeil Fc 4/**Fc Solitaires 3** du 26/9/20

U14 D5 C Cs Berbères 2/**Neuilly Plaisance Fc 2** du 26/9/20

Futsal D2 A Office Municipal Aubervilliers/**Ac Montreuil** du 19/9/20

Futsal D2 A Pierrefitte Fc 2/**Nouveau Souffle Fc 2** du 25/9/20

Futsal D2 C Sofa 93 2/**Villemomble Sports** du 19/9/20

# STATUTS ET REGLEMENTS

## 2è Forfait

Seniors D5 A Goutte d'Or Fc/**Usm Audonienne** du 27/9/20

Seniors D1 F Us Paris XI 2/**Tremblay Fc** du 26/9/20

U14 D2 B Montreuil Fc/**Fc Solitaires** du 26/9/20

U14 D4 B Pierrefitte Fc 2/**Gournay Fc** du 26/9/20

## Forfait Général

U18 D3 C **Neuilly Plaisance Fc**

U16 D3 A **Neuilly Plaisance Fc**

U16 D4 A **Fc Coubronnois**

U14 D3 A **Usm Audonienne**

Cdm D1 **Fc Romainville**

\*\*\*

## Dossiers en cours

\*Seniors D5 B Esd Montreuil 3/Esc Paris 20 2 du 27/9/20 : Evocation de la Commission sur la participation d'un joueur de l'Esd Montreuil susceptible d'avoir joué sous fausse identité, en attente d'éventuelles observations de l'Esd Montreuil.

\*Seniors D5 B Esd Montreuil 3/Esc Paris 20 du 27/9/20 : Réserve de l'Esd Montreuil sur la participation de joueurs de l'Esc Paris 20 susceptibles d'avoir joué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour : statué le 6/10/20

\*U16 D1 Villepinte Fc/St Denis Us du 27/9/20 : Evocation de la Commission sur la participation d'un joueur de St Denis Us susceptible de ne pas être licencié, en attente d'éventuelles observations de St Denis Us.

\*U14 D4 A Antillais Paris 19è/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 26/9/20 : Réclamation de l'Ol Noisy le Sec Banlieue 93 sur la participation et la qualification de deux joueurs des Antillais de Paris 19è susceptibles de pas avoir les quatre jours francs de qualification, en attente d'éventuelles observations des Antillais de Paris 19è

\*U14 D5 B Usm Gagny 2/Af Paris 18 2 du 26/9/20 : Réserve de l'Af Paris 18 sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Usm Gagny 2 susceptible de ne pas avoir les quatre jours francs de qualification : en attente de la feuille de match papier.

\*\*\*

## Feuilles de matches non parvenues

*Article 44 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis : Non envoi de la feuille de match ou de sa copie après trois réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle, un dernier envoi sera effectué sur la boîte électronique officielle du club avant sanctions, amende fixée dans l'annexe 3 du présent règlement et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un délégué officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.*

# STATUTS ET REGLEMENTS

## 1ère demande :

Seniors D4 A **Etoiles d'Auber**/As Victory du 27/9/20  
Seniors D1 F **Villemomble Sports**/Red Star Fc du 26/9/20  
U18 D3 C **Esc Paris 20**/Vaujours Fc du 27/9/20  
U14 D5 A **Esc Paris 20**/Livry Gargan Fc 2 du 26/9/20  
U14 D5 B **Usm Gagny 2**/Af Paris 18 2 du 26/9/20  
U14 D5 C **Usm Audonienne 2**/Etoile Fc Bobigny du 26/9/20  
Super Vétérans Poule B **Blanc Mesnil Sf**/La Portugaise Porto du 27/9/20  
U13 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 26/9/20  
U13 Critérium **Es Parisienne**/Montreuil Fc (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20  
U13 Critérium **St Denis Us**/Usm Gagny (équipe 4) du 26/9/20  
U13 Critérium **Ja Drancy**/Paris Sports Culture (équipes 5-6) du 26/9/20  
U13 Critérium **Ca Romainville**/Vaujours Fc (équipes 1-2) du 26/9/20  
U13 Critérium **Gournay Fc**/Montreuil Souvenir (équipe 1) du 26/9/20  
U13 Critérium **Us Paris XI**/Js Bondy (équipe 1) du 26/9/20  
U13 Critérium **Usm Audonienne**/St Vincent de Paul (équipe 1) du 26/9/20  
U13 F Poule D **Csl Aulnay**/Blanc Mesnil Sf du 26/9/20  
U11 Critérium **Cs Villetaneuse**/Gournay Fc (équipe 1) du 26/9/20  
U11 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Stade de l'Est (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20  
U11 Critérium **Ja Drancy**/Montfermeil Fc (équipes 4-5-6-7) du 26/9/20  
U11 Critérium **Csl Aulnay**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3) du 26/9/20  
U11 Critérium **Red Star Fc**/Ol Pantin (équipes 1-2-3) du 26/9/20  
U11 Critérium **Es Parisienne**/Ofc Couronnes (équipes 1-2) du 26/9/20  
U11 Critérium **Montreuil Fc**/Pierrefitte Fc (équipe 2) du 26/9/20  
U11 Critérium **Es Stains**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 (équipes 3-4) du 26/9/20  
U11 Critérium **Usm Gagny**/Fc Solitaires (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20  
U11 Critérium **Espérance Paris 19è**/Esd Montreuil (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20  
U11 Critérium **St Denis Us**/Sc Dugny (équipe 4) du 26/9/20  
U11 Critérium **Neuilly Plaisance Fc**/Paris International (équipes 1-2-3-4) du 26/9/20  
U11 Critérium **Cs Berbères**/Antillais Paris 19è (équipe 1) du 26/9/20  
U11 Critérium **Espérance Paris 19è**/Ass Noisèenne (équipes 5-6) du 26/9/20  
U11 Critérium **Usm Audonienne**/As Montreuil Bel Air (équipe 1) du 26/9/20  
U11 Critérium **Ol Montmartre Sports**/Paris Sport Culture (équipes 1-2) du 26/9/20  
Futsal D2 B **Drancy Futsal 3**/Aulnay Nord Plus 2 du 25/9/20

## 2è demande :

Seniors D5 A **Championnet Sports 2**/Goutte d'Or Fc du 20/9/20  
U14 D4 B **Bourget Fc 2**/Fc Aulnay 2 du 19/9/20  
U14 D5 B **Championnet Sports 3**/Montfermeil Fc 4 du 12/9/20  
U14 D5 C **Fc Solitaires 4**/As Stains 93 du 19/9/20

## 3è et dernière demande :

U14 D5 B **CHAMPIONNET SPORTS 3**/Montfermeil Fc 4 du 12/9/20  
Super Vétérans Poule D **ESD MONTREUIL2**/Electricité de Paris du 13/9/20

\*\*\*

# STATUTS ET REGLEMENTS

## Feuille de match informatisée (FMI)

. **En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,**

. **En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,**

. **En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.**

**Rappel** : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas.

Plus aucune demande n'est effectuée envers les clubs pour obtenir des explications.

*Les Clubs mentionnés en gras sont les clubs sanctionnés.*

### **1ère non utilisation - Avertissement**

Seniors D3 A **Etoile Fc Bobigny**/Bourget Fc 2 du 27/9/20 (absence d'explications)

Seniors D4 A **Etoiles d'Auber/As Victory** du 27/9/20 (absence d'explications)

Seniors D4 B **Gournay Fc/Js Bondy** du 27/9/20 (Gournay : erreur manipulation du Dirigeant ; Bondy : absence d'explications)

Seniors D5 A **Etoile Fc Bobigny 2/Neuilly Plaisance Fc 2** du 27/9/20 (absence d'explications)

Seniors D5 A **Fc Coubronnois 2/Csm Ile St Denis 2** du 27/9/20 (absence d'explications)

Seniors D5 B **Efe Sport 2/Csm Ile St Denis** du 27/9/20 (Efe : impossibilité de trouver la rencontre ; Ile St Denis : absence d'explications)

Seniors D1 F **Villemomble Sports/Red Star Fc** du 26/9/20 (absence d'explications)

U18 D3 C **Esc Paris 20/Vaujours Fc** du 27/9/20 (absence d'explications)

U14 D1 **Espérance Aulnaysienne/Montfermeil Fc 2** du 26/9/20 (absence d'explications)

U14 D5 A **Esc Paris 20/Fc Livry Gargan 2** du 26/9/20 (absence d'explications)

U14 D5 B **Championnet Sports 3/Fa Le Raincy 2** du 26/9/20 (Championnet : utilisateur non identifié ; Raincy : absence d'explications)

U14 D5 B **Usm Gagny 2/Af Paris 18 2** du 26/9/20 (absence d'explications)

U14 D5 C **Usm Audonienne 2/Etoile Fc Bobigny** du 26/9/20 (absence d'explications)

Anciens D3 **Fa Le Raincy/La Joie de Jouer** du 27/9/20 (Raincy : impossibilité d'enregistrer l'équipe ; Joie de Jouer : absence d'explications)

Super Vétérans Poule B Blanc Mesnil Sf/**La Portugaise Porto** du 27/9/20 (absence d'explications)

Super Vétérans Poule B **Es Parisienne**/Montreuil Fc du 27/9/20 (absence d'explications)

Super Vétérans Poule C **Fc Livry Gargan/Villepinte Fc 2** du 27/9/20 (Livry : tablette insuffisamment chargée ; Villepinte : absence d'explications)

Super Vétérans Poule D **Sc Dugny**/Espérance Paris 19 2 du 27/9/20 (absence d'explications)

Super Vétérans Poule D **Aspp Villepinte/Af Epinay** du 27/9/20 (absence d'explications)

Futsal D2 B **Drancy Futsal 3**/Aulnay Nord Plus 2 du 25/9/20 (Drancy : aucun utilisateur connu)

# STATUTS ET REGLEMENTS

## **2è non utilisation - 100€ d'amende**

Seniors D5 A **Paris International/Us Speals** du 27/9/20 (absence d'explications)

Anciens D3 Antillais Aulnay Nord/**Renaissance Figuig** du 27/9/20 (absence d'explications)

Super Vétérans Poule B **Blanc Mesnil Sf/La Portugaise Porto** du 27/9/20 (absence d'explications)

\*\*\*

*Fin de la réunion à 20h15*

**« Foot 93 » est le journal numérique officiel  
du District de la Seine-Saint-Denis de football**

**NOUS CONTACTER**

**SERVICE ADMINISTRATIF**

 [secretariat@district93foot.fff.fr](mailto:secretariat@district93foot.fff.fr)

 01.48.19.89.40

**SERVICE TECHNIQUE**

 [technique@district93foot.fff.fr](mailto:technique@district93foot.fff.fr)

 01.48.19.89.40

**District de la Seine-Saint-Denis de football  
65-75 Avenue Jean Mermoz  
93120 La Courneuve**

